



Département du Haut-Rhin  
Commune de Gundolsheim

## EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUNDOLSHEIM

**Lundi 26 Septembre 2022**

**Sous la Présidence de Madame Annabelle PAGNACCO, Maire  
En Mairie – Salle du Conseil Municipal  
Date de la convocation : 22/09/2022**

Conseillers élus : 15  
Conseillers en fonction : 14

**Présents (11 au point 1 et 12 à partir du point 2) :**

Mme Annabelle PAGNACCO, M. Philippe FISCHER, M. Alain WISSON, M. Emmanuel SUBIALI, M. Guy BAUGENEZ, Mme Sylvie CASTELLANO, Mme Sylvie DUPRAT (à partir du point 2), M. Jean-Luc FLIELLER, Mme Muriel FRICK, M. Kévin FUCHS, M. Gilles HAEGELIN, Mme Carole HENRY

**Membres absents (3 au point 1 et 2 à partir du point 2) :**

Mme Sylvie DUPRAT (au point 1)  
Mme Isabelle GROSS  
Mme Sonia PERIH

---

### **Point n° 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2022**

---

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le procès-verbal du 4 juillet 2022.**

---

### **Point n° 2 : MODALITÉS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES COMMUNALE - RUE DU SCHLOSSHOF**

---

La salle des fêtes communale peut, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mise à la disposition des différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, sportives et plus généralement de loisirs ainsi que pour la tenue de réunions et de conférences.

Les modalités d'utilisation de cet équipement sont redéfinies dans le projet de contrat de location, joint en annexe.

D'autre part, une étude comparative des tarifs de location des salles des fêtes communales de capacité et de dimensions équivalentes ou approchantes a été menée sur le territoire de la communauté de communes.

Il en ressort que les tarifs appliqués à Gundolsheim sont inférieurs.

La hausse des frais de fonctionnement (électricité) et la nécessité de rénover la cuisine amènent à une réévaluation des tarifs de la location de la salle des fêtes.

La municipalité, dans sa séance du 19 septembre 2022, a décidé de proposer les tarifs suivants :

<b>PARTICULIERS</b>	½ journée	Journée	Week-end
<b>Gundolsheim</b>	100 €	200 €	350 €
<b>Extérieur</b>	200 €	500 €	700 €
<b>ASSOCIATIONS</b>	½ journée	Journée	Week-end
<b>Gundolsheim</b>	Gratuité	Gratuité	Gratuité
<b>Extérieur</b>	150 €	300 €	600 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **de valider le projet de contrat de location, joint en annexe,**
- **d'approuver la nouvelle grille tarifaire,**
- **de préciser que les nouveaux tarifs entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

---

### **Point n° 3 : MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE LA PRIME DE FIN D'ANNÉE**

---

Le personnel de la commune de Gundolsheim bénéficie depuis de nombreuses années d'une prime de fin d'année.

Par mail en date du 24 juin 2022, le comptable public a demandé à la commune de compléter la délibération du 21 mars 1997 en précisant les modalités d'attribution de cette prime (conditions d'attribution, montant et modalités de versement) afin que celle-ci puisse être maintenue.

#### **Bénéficiaires**

La prime est attribuée aux agents titulaires présents tout ou partie de l'année et aux agents contractuels (sur postes permanents ou remplaçants) ayant au moins six mois de présence continue ou discontinue dans l'année.

Sont exclus du bénéfice de la prime :

- les agents en accroissement saisonnier ou temporaire d'activité,
- les agents contractuels ayant moins de six mois d'ancienneté au 31 décembre,
- les agents de droit privé,
- les vacataires.

#### **Montant de la prime**

Le montant de la prime correspond au montant total brut du mois de décembre ou du dernier mois perçu.

Le montant est calculé au prorata du temps rémunéré au cours de l'année pour laquelle la prime est attribuée.

**Modalités de versement**

La totalité de la prime est versée au mois de décembre.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider les modalités d'attribution de la prime de fin d'année.**

**Fait à Gundolsheim, affiché le 3 Octobre 2022**



**Pour extrait conforme  
La Maire**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Annabelle Pagnacco', is written over the official seal. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the left.

**Annabelle PAGNACCO**